



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inéquité du concours d'accès à l'internat en médecine

Question écrite n° 18308

Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inéquité du concours d'accès à l'internat en médecine. En effet, la 6e année de médecine est cruciale dans le cursus des étudiants de médecine. C'est lors de cette année que le concours permet d'accéder à une spécialité et une région d'exercice. Ce concours est actuellement au cœur de la réforme du second cycle (R2C). Le concours écrit de fin de 6e année est remplacé par un concours écrit en début de 6e année, complété par un oral en fin d'année, sous forme de mise en situation avec des patients standardisés. L'organisation des oraux blancs (dits « ECOS test ») du 12 mars 2024 a rencontré de nombreux dysfonctionnements compromettant l'égalité des chances entre les étudiants concourant pour ces ECOS 2024. Tout d'abord, de multiples fuites de sujets et grilles de correction sont suspectées, comme dans les universités de Paris, Bordeaux ou encore Nice, causées en partie par les patients standardisés qui n'ont pas respecté la charte de confidentialité. Certains étudiants avaient pour acteur ou examinateur leurs frères, leurs amis ou encore leurs parents. Ensuite, de nombreuses erreurs de la part des patients standardisés ont été constatées, se trompant dans leur scénario, des examinateurs donnant des indices sur le nombre de points restant à gagner ou sur les informations cliniques à demander. Enfin, les murs séparant les différentes stations sont par ailleurs trop faiblement insonorisés (lorsqu'ils ne sont pas remplacés par des paravents), permettant aux étudiants d'entendre les données de la mise en situation suivante. Si des concours d'une telle importance ne peuvent être organisés dans des conditions égales pour tous, il est indispensable de revenir à un système écrit, impartial, qui ne peut souffrir de suspicions d'inéquité. Malgré les nombreux dysfonctionnements signalés, le conseil scientifique, qui organise ces ECOS, ne veut pas remettre en question cette organisation et cette méthode d'évaluation. Il est probable que des problèmes similaires apparaîtront lors des examens officiels en mai prochain, actant de fait la rupture de l'égalité des chances de ce concours. Il faut rappeler que les étudiants se classent et se départagent au centième de point près. Ces classements consacrent et impactent toute leur vie future et avec, le rêve de leur vie et 6 années d'études. Considérer que ces dysfonctionnements ne sont que des problèmes à la marge n'est pas à la hauteur de la situation. Aussi, il lui demande si elle va changer en urgence les modalités de ce concours afin que ces ECOS ne soient plus un moyen de départager les élèves sur le concours le plus décisif de leur vie, mais un simple moyen pédagogique au cours de leur cursus ; il suffirait pour cela de ne pas intégrer la note de ces ECOS dans le classement des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Fernandes](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18308

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4366

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)